LES BORLUUT DU XVIe SIÈCLE.

LES

BORLUUT

DU XVIe SIÈCLE.

(IMPORTANCE DES ARCHIVES PRIVÉES).

PAR

PH. KERVYN DE VOLKAERSBEKE,

Conseiller de l'Académie d'Archéologie de Belgique.

(Extrait des Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique).

ANVERS,

IMPRIMERIE DE J.-E. BUSCHMANN, MARCHÉ-AUX-BOEUFS.

1851.

LES

BORLUUT DU XVIᴱ SIÈCLE.

(IMPORTANCE DES ARCHIVES PRIVÉES).

Loin de moi la pensée vaine et orgueilleuse de chercher des titres pour les descendants des grands hommes! L'héroïsme et la vertu des uns doit servir d'exemple aux autres et ne peut jamais leur être un mérite.

Comtesse de Lalaing, *Maldeghem la Loyale*.

Dans un livre très-spirituellement écrit où la science héraldique, la plus aride qui existe au monde, se présente au lecteur revêtue des formes gracieuses et pittoresques du roman, tout en restant rigoureusement fidèle à la vérité historique; dans ce livre dû à la plume d'une femme qui a su prendre dans la république des lettres un rang égal à celui que lui donne sa naissance dans la noblesse belge, on rencontre le passage suivant : « s'il n'y avait » pas de temps à autre, dans les familles des esprits curieux et » chercheurs, les traditions finiraient par s'effacer et l'obscurité la » plus complète ferait place à ces renseignements pleins d'intérêt, » au moyen desquels on peut relier le présent à la chaine du

» passé. » Ces paroles de la comtesse de Lalaing, car c'est d'elle que nous venons de parler, extraites de son bel ouvrage, hélas! trop rare, intitulé : MALDEGHEM LA LOYALE, sont d'une justesse remarquable. En effet, la chaîne qui doit relier le présent au passé, n'est déjà que trop rompue dans mainte famille. Le peu d'importance que quelques personnes attachent à l'histoire de leurs ancêtres les conduit souvent à une indifférence coupable envers celle du pays et envers les hommes, qui, à une autre époque conquirent des droits à l'admiration et au respect de la postérité. Cette indifférence pour tout ce qui se rapporte au passé peut avoir les conséquences les plus funestes; car, si l'histoire de la famille se lie intimement à l'histoire nationale; si comme celle-ci elle est capable d'inspirer de nobles sentiments d'attachement et d'amour pour le pays; l'abandon dans lequel cette branche des connaissances humaines est laissée dans quelques familles dont le nom rappelle de glorieux souvenirs, doit nécessairement contribuer à rendre ces familles indifférentes et même étrangères, aux véritables intérêts de leur patrie. Envisagée sous ce point de vue, l'étude de l'histoire de la famille acquiert une importance bien plus grande et plus sérieuse encore, parce qu'elle devient un puissant élément de nationalité.

Ainsi, au lieu de négliger une instruction d'une utilité reconnue, on devrait faire des efforts pour la répandre, afin que les sciences historiques puissent en recueillir les fruits qu'elles ont le droit d'en espérer. Les esprits curieux et chercheurs dont parle la comtesse de Lalaing, et qui devraient être plus nombreux dans les familles, ont une belle tâche à remplir. Qu'ils fouillent comme elle l'a fait avec tant de succès, dans ces précieux dépôts d'archives privées, où sous le nom modeste de *papiers de famille*, on rencontre parfois au milieu

d'actes de vente et d'achat, de baux et d'inventaires de toute espèce et de tout âge, des pièces d'un haut intérêt, propres à dissiper les ténèbres qui environnent encore certains personnages ou certains faits, mal compris et par conséquent mal interprêtés et mal jugés par les chroniqueurs et les historiens. Au reste, nous croyons avoir démontré ailleurs toute l'importance des archives privées en faisant connaître les richesses qu'elles renferment [1]. Celles de la famille Borluut nous ont surtout fourni de précieux matériaux pour l'histoire de la révolution du XVIe siècle. La correspondance suivie que Josse Borluut, seigneur de Boucle-St-Denis, entretenait à cette époque avec les principaux personnages qui se sont rendus célèbres dans l'histoire des troubles et notamment avec Guillaume-le-Taciturne, dont il était l'ami, est des plus curieuses et mérite certainement d'être consultée par tous ceux qui désirent approfondir cette mémorable époque sur laquelle le dernier mot n'a pas encore été dit. Mais n'anticipons pas sur notre sujet. Nous avons promis de jeter un coup-d'œil sur les hommes appartenant à cette ancienne famille gantoise, qui se distinguèrent pendant le courant du XVIe siècle et le premier qui s'offre à nos regards en adoptant autant que possible, l'ordre chronologique, est Baudouin Borluut, seigneur de Schoonberghe. Il était le quatrième fils de *Gerlin Ve* du nom, et de *Marguerite d'Ailly de Formelles*. De bonne heure, il montra un goût très-prononcé pour tous les exercices du corps faisant alors la base de l'éducation de tout gentilhomme qui n'était pas destiné en naissant à entrer dans les ordres. Ce goût

[1] Voyez, *Histoire généalogique et héraldique de quelques familles de Flandre;* ainsi que : *Documents historiques inédits concernant les troubles des Pays-Bas*, 1577-1584. Gand, 1848.

se développa en même temps que sa force physique, et les jeux guerriers où il y avait quelque danger à braver étaient les seuls qui plaisaient à son caractère impétueux et chevaleresque. D'une haute stature et doué d'une force herculéenne, s'exerçant constamment à tous les genres de lutte à pied ou à cheval, cherchant sans cesse l'occasion de se signaler soit dans les combats, soit dans les tournois, Baudouin acquit bientôt la réputation d'être l'un des meilleurs et des plus rudes jouteurs de la Flandre. Toutefois, sa renommée ne s'étendait pas au-delà des frontières flamandes quoiqu'il brûlât du désir de se faire connaître par de beaux exploits, dans tous les pays où la chevalerie était en honneur. Il songeait au moyen de réaliser cette espérance, lorsqu'il apprit que l'empereur Maximilien I allait se rendre à Gand, accompagné de son petit-fils l'archiduc Charles, pour y jurer en qualité de tuteur du jeune prince, le maintien des franchises et des priviléges du pays; et, qu'à l'occasion de l'arrivée de ses augustes hôtes, la capitale de la Flandre comptait donner des fêtes magnifiques, parmi lesquelles on citait un grand tournoi à outrance de vingt-deux chevaliers flamands contre vingt-deux chevaliers allemands.

Nous n'entrerons ici dans aucun détail sur ces fêtes somptueuses et imposantes, ni même sur le tournoi qui eut lieu le 25 février de l'an 1508, parce que nous en avons donné la description complète dans la *Joyeuse entrée de l'empereur Maximilien I, à Gand* [1]. Nous nous bornerons à constater que Baudouin Borluut, saisit avec empressement la belle occasion qui se présentait, d'acquérir *los et*

[1] Voyez *Joyeuse entrée de l'empereur Maximilien I, à Gand, en* 1508 (*description d'un livre perdu*), Gand, 1850, chez Muquardt; et le *Messager des Sciences et des Arts*, de la même année.

honneur, dans une lutte terrible où le sang devait couler comme sur un champ de bataille; et que la victoire, d'abord incertaine, resta enfin aux Flamands, ou pour mieux dire à Borluut, après que trois chevaliers allemands et plusieurs chevaux eussent été tués dans la mêlée. Le seigneur de Schoonberghe, vainqueur du tournoi, se conforma aux coutumes établies en tenant la lice ouverte contre tout venant pendant l'espace de quatre jours. Ses prouesses avaient excité l'admiration de l'empereur et des hauts dignitaires de l'empire qui l'accompagnaient; mais elles ne firent sur personne une impression plus profonde que sur l'archiduc Charles. Tout jeune qu'il était, les exercices chevaleresques simulant la guerre, avaient pour lui des charmes indicibles. Aussi, affectionnait-il tous ceux dont la bravoure et l'adresse étaient reconnues. Les faits d'armes du tournoi à outrance auquel il venait d'assister peut-être pour la première fois de sa vie, car il n'avait encore que huit ans, agirent puissamment sur son ardente imagination. Il voulut voir l'heureux vainqueur et conçut immédiatement pour lui une amitié si grande, qu'il se l'attacha en qualité d'écuyer.

Plus tard, lorsque le jeune prince ceignit la couronne impériale le seigneur de Schoonberghe, devenu capitaine-lieutenant-général, commandant les troupes allemandes, l'accompagna en Espagne. Au siége de Fontarabie il reçut une blessure mortelle, on le transporta à Saint-Sébastien où il expira en 1524. Il fut inhumé dans une des principales églises de cette ville, devant le maître-autel où l'on assure que sa tombe subsiste encore.

Baudouin Borluut, seigneur de Schoonberghe, avait épousé *Marguerite 't Serclaes* dit *Vincx*, dont il eut quatre fils; deux de ceux-ci, Philippe et Jean, périrent à la guerre, le premier en Hongrie au service de l'empereur Ferdinand I, et le second qui était capitaine de vaisseau

dans la marine du roi d'Espagne, fut tué par un boulet de canon en 1560, devant Flessingue. Quant à Josse, quatrième fils de Baudouin Borluut, qui acheta de son frère aîné François, la seigneurie de Schoonberghe dont il porta depuis le nom, il mérite autant que ses frères une place honorable parmi les membres de sa famille qui se firent remarquer pendant cette époque orageuse, si justement appelée l'époque des troubles.

Josse Borluut, seigneur de Schoonberghe, que l'on a quelquefois confondu avec le seigneurde Boucle, était premier conseilleret pensionnaire de Gand. Comme la plupart des membres de sa famille, il déplorait la politique oppressive que Philippe II avait adoptée depuis son avénement au trône. Mais, doué d'un caractère doux et conciliant joint à un esprit solide, il ne négligea rien pour prévenir les malheurs que l'obstination du roi devait indubitablement attirer sur sa malheureuse patrie. Aussi, les États de Flandre, appréciant ses éminentes qualités, lui confièrent à diverses reprises les missions les plus délicates; c'est ainsi qu'il fut choisi en 1559 pour se rendre auprès du roi, dans le double but de traiter de la pension annuelle que la Flandre aurait à payer à Marguerite de Parme, récemment nommée gouvernante générale des Pays-Bas, et d'exposer au monarque, combien les Flamands voyaient avec douleur que les principales places fortes du pays étaient confiées à la garde de troupes étrangères. Philippe II, auquel ces représentations déplaisaient, quoiqu'elles fussent faites avec modération et en termes respectueux, persista à ne pas les écouter, jusqu'au moment où il les entendit se renouveler dans une occasion solennelle, mais cette fois énergiques et menaçantes, par la bouche d'un autre Borluut dont nous aurons à nous entretenir plus loin.

A dater de cette époque l'effervescence allant toujours croissant,

le seigneur de Schoonberghe employa toute son énergie et tous ses moyens à amener la cour ou pour mieux dire la *consulte* du conseil privé, composée du cardinal de Granvelle, du comte de Berlaimont et de Viglius, à des sentiments moins hostiles. Hélas! que pouvait-il faire, lui, simple citoyen de Gand, quand Marguerite elle-même était impuissante vis-à-vis de ce pouvoir qui ne relevait que du roi? Le seigneur de Schoonberghe mourut en 1578 et laissa de son mariage avec *Adrienne de Nieulande*, plusieurs enfants dont trois fils, Jacques, Adrien et Philippe. Ce dernier fut nommé, en 1598, garde-joyaux et roi d'armes de l'archiduc Albert, en remplacement de François Damant. La pauvre veuve, devenue malade et infirme, demeurait à Gand, où elle eut à subir des persécutions intolérables de la part des réformateurs qui ne lui pardonnaient pas son attachement à la foi de ses pères et à son souverain. Ses infirmités ne lui permettant pas de quitter une ville où ses opinions politiques et religieuses rencontraient tant d'ennemis acharnés, elle eut recours au prince de Parme. Elle lui fit connaître la triste position dans laquelle elle se trouvait, et le prince lui répondit aussitôt par la déclaration suivante :

Sur la remonstrance faicte à Monseigneur le Prince de Parme et de Plaisance, Lieutenant Gouverneur et Capitaine général pour le Roy nostre Sire es pays de par deça, de la part de Adrienne de Nieulandt, vefve de feu Messire Josse Borluut, en son vivant premier conseiller et pensionnaire de la ville de Gand, et de Jacques, Adrien et Philippe Borluut, ses filz résidens en ladicte ville; contenant : comme depuis ces troubles présents nonobstant tout ce que y seroit survenu pour les menées du prince d'Orenges, ils se seroient tousiours portéz en l'obéissance de nostre saincte Mére l'église catholicque, apostolique, romaine et de Sa Majesté, ayans ouvertement refusé de faire l'abominable serment à quoy le dict d'Orenges les auroit voulu contraindre [1]. Oultre ce, se trouvant la dicte vefve rémonstrante,

[1] Le serment d'abjuration prononcé par les États-Généraux contre Philippe II.

passé cinq à six ans fortunée et faillie de membres par maladie en telle sorte qu'elle ne se peult aucunement bouger ny souventes foiz parler, par où elle seroit fondée de demeurer au dict Gand et aussi ses enfans pour l'assister en ses nécessitéz, à leur très grand regrèt, selon que seroit apparu par les attestations des Évesques de Bruges et d'Ypres, du seigneur de Zweveghem, gouverneur de Courtray et d'aultres sur ce données [1]; supplians partant très-humblement les dicts vefve et enfans qu'ayant regard à ce que dessus, il pleust à son Alteze les tenir pour réconciliéz avecq Sa Majesté, estant en ladicte ville, car ce leur seroit une peine intollérable après avoir souffert tant de misères des rebelles de sa dicte Majesté dont ilz les affligent journellement tant par logemens de soldatz qu'aultres mille voyes à cause qu'ilz ne veullent prester le dict serment et adherér à eulx, d'estre réputéz pour aultres. Et sur ce leur faire despecher acte en tel cas pertinent. Sa dicte Alteze, ayant oy le rapport de ce que dessus, et sachant l'intention de Sa Majesté n'estre aultre que de traitter en toute clémence et douleur les bons subiectz que se veullent réconcilier à Icelle; a déclairé et déclaire par cestes : qu'Elle tient d'iciennavant, ladicte vefve suppliante avec ses dicts trois filz, pour ses bons et leaulx subiectz et comme telz les reçoit en sa protection et saulvegarde, avecq leurs biens meubles et immeubles. Remettant, pardonnant et oubliant pour à jamais toutes choses mal passées, avec promesse de faire joyr les dicts supplians de l'entier effect d'icelle réconciliation. Et de plus ample grace et pour les motifz susdicts, Sa dicte Alteze accorde ausdicts supplians, qu'ilz puissent respectivement continuer leur résidence en ladicte ville de Gand ou en aultre lieu non réconcilié à Sa dicte Majesté, sans pour ce aucunement mesprendre, jusques que aultrement en soit ordonné; moyennant et à condition expresse qu'ilz s'y contiendront pacifiquement et soubz nostre saincte ancienne religion catholique romaine et deue obéissance à Sa dicte Majesté; faisans tous les bons offices où ilz pourront, sans aulcunement adhérer aux factions du Prince d'Orenges et aultres rebelles et héréticques. A charge aussi qu'ilz auront soigneux regard que ceulx de leur maison et famille vivent catholicquement et ne se laissent infecter par lesdicts héréticques de leurs perverses opinions. Et lors qu'ils se retireront en quelque ville ou place de l'obéissance de Sa dicte Majesté par son ordonnance ou licence, Sa dicte Majesté veult qu'ilz y soyent admis et receuz sans difficulté en faisant par eulx respectivement le serment en tel cas accoustumé, bien entendu toutesfoiz, que tant et

[1] Remigius Driutius, évêque de Bruges et Martinus Rythovius, évêque d'Ypres, alors détenus à Gand. Le seigneur de Zweveghem dont il est également question était François de Halewyn, gouverneur de Courtrai.

si longuement qu'ilz et chascun d'eulx demeureront vers lesdicts rebelles, ne joyront des biens et revenuz qu'ilz ont soubz les provinces réconciliées et aultres places de l'obéissance de Sa dicte Majesté. Ordonnant Sa dicte Alteze à tous gouverneurs, magistratz, officiers et subiectz de selon ce, se régler et conduire. Fait au camp devant Tournay, le XXV[e] jour de novembre, XV[c] quatre vingtz et ung. A. V.

ALEXANDRE,
Par ordonnance de Son Alteze,
VERREYCKEN.

Ce document extrait des archives de la maison Borluut, n'est certes pas sans importance pour l'histoire. Il donne la mesure de l'exaltation des partis qui poursuivent une femme inoffensive sincèrement attachée à ses principes religieux, en même temps qu'une preuve éclatante de la politique de modération que le prince de Parme avait été forcé d'adopter pour arriver à l'extinction d'une horrible guerre intestine dout le pays était fatigué.

D'après cet exposé, on voit que la branche des seigneurs de Schoonberghe a fourni plusieurs hommes qui se sont rendus utiles à leur patrie. Voyons si toutes les branches de l'arbre ont porté les mêmes fruits.

En remontant vers l'année 1539, nous remarquons un personnage dont la physionomie laisse une impression peu favorable quoique son maintien ne manque pas de dignité et que ses manières accusent une aisance aristocratique qu'il cherche vainement à cacher au moyen d'une familiarité feinte envers des hommes appartenant à la dernière classe de la société. A voir les traits de son pâle visage se contracter aux moindres émotions, on doit se dire que cet homme nourrit dans le cœur des passions violentes. Cependant aucune ride ne sillonne encore son large front marqué du sceau de l'intelligence; mais lorsqu'un sourire vient errer sur ses lèvres minces et décolorées, et que son regard vif et perçant, ombragé d'épais sour-

cils qui se joignent, s'arrête sur quelqu'un, aussitôt on détourne la tête comme si l'on venait d'apercevoir quelque chose qui blesse la vue. Doué d'une éloquence mâle et persuasive, et possédant à un haut degré l'art d'émouvoir les masses en leur parlant de leurs prétendus droits, il exerce sur tous ceux qui l'entourent un tel ascendant, qu'ils s'enthousiasment aux moindres paroles qu'il prononce et obéissent sans examen à tous ses commandements. Telle est à-peu-près l'idée que l'on peut se former de SIMON BORLUUT, ce hardi démagogue qui osa prêcher la révolte contre le plus puissant monarque du XVIe siècle. Pour bien se rendre compte du rôle qu'il joua dans cet épouvantable drame, il est nécessaire de remonter à l'origine de l'insurrection qui éclata à Gand et dans plusieurs villes de la Flandre en 1539, et que l'on range avec raison parmi les événements politiques les plus considérables de ce siècle.

Après la paix de Cambrai, Charles-Quint ayant affermi sa puissance en Europe, tourna ses armes vers l'Afrique pour venger la religion outragée. Alors François I, voyant les Pays-Bas dégarnis de troupes, profita de l'absence de son rival pour s'emparer, au mépris du traité de paix, de plusieurs places-frontières dépourvues de garnison. Cette aggression aussi inattendue que déloyale, excita le courroux de l'empereur, qui demanda aussitôt aux diverses provinces un subside extraordinaire de 1,200,000 florins, destiné à lever et à entretenir les troupes nécessaires à la défense du pays. Toutes les provinces votèrent avec empressement les fonds qui leurs étaient démandés, et la Flandre elle-même, considérant le danger qui la menaçait, aurait fourni sa quote-part de 400,000 florins qui lui incombait, si Gand n'avait pas formellement refusé son adhésion. Ce refus dans un moment aussi critique, indisposa vivement l'empereur contre les Gantois. Ils lui adressèrent

un acte d'appel pour justifier la mesure qu'ils avaient prise, mais Charles-Quint leur fit répondre par un manifeste de Grand-Conseil de Malines, qui les condamnait. En vertu de ce jugement, les agents du gouvernement se mirent en devoir d'exiger le payement de l'impôt; mais cette opération ne se fit qu'avec beaucoup de peine, même dans les localités les moins hostiles au pouvoir ; tandis qu'à Gand, à Courtrai et à Audenarde il ne put s'effectuer. Bientôt les habitants des campagnes, effrayés par les bruits sinistres que les provocateurs de troubles s'évertuaient à répandre, se refugièrent dans les villes, où ils augmentèrent rapidement le nombre des mécontents. Des assemblées tumultueuses eurent lieu, dans lesquelles cette foule composée en grande partie de fugitifs et d'individus appartenant aux petits métiers qui ne faisaient pas partie des corporations, délibérait sur les priviléges et les droits de la commune [1]. Dans une de ces assemblées que le magistrat réduit à l'impuissance, n'osait interdire, quelqu'un prétendit qu'il existait dans le *secret de la ville*, un privilége appelé l'*achat de Flandre* défendant au souverain de lever des impôts sans le consentement de la commune. Voici comment Jean d'Hollander raconte l'origine de ce prétendu privilége qui mérite d'être rangé au rang des fables populaires [2]. « Et quand, à l'autre point touchant d'*achat de* » *Flandre*, le bruit procédoit d'un *Lievin Bourluut* bourgeois de » Gand qui avait dit avoir entendu de ses prédécesseurs, que par » cy-devant un comte de Flandres avoit joué à déz contre un » comte de Hollande et perdu sa comté, dont bien desplaisant, » requist assistence aux membres de Flandres pour rachepter sa

[1] Voyez, *Messager des sciences et des arts*, 1848, p. 3.
[2] Steur, *Insurrection des Gantois sous Charles-Quint*.

» comté, laquelle lui fut reffusée, mais finiblement ung des *Borlut*
» son prédécesseur eut compassion avec son Seigneur et fit tant
» vers les membres de Gand, qu'ils rachetèrent ladite comté dudit
» comte de Hollande, et pour ce service leur donna un privilége que
» on nomme l'*achat de Flandre*, pour lequel entre autre choses leur
» estoit accordé, que on ne pourroit lever ayde en Flandres, sans
» leur consentement. »

Les Borluut eux-mêmes n'ajoutaient aucune foi à ce conte absurde, puisque ce même Liévin, qui se jeta dans le parti de la révolution ou des *Creesers*, à cause du délabrement de sa fortune [1], affirme devant le magistrat « l'avoir ainsi entendu de ses prédé-
» cesseurs, mais qu'il n'avoit jamais veu ledit privilége, ni copie
» d'iceluy, combien qu'il disoit, avoir copie de tous les autres
» priviléges de la ville. » Quoiqu'il en soit on prétendit que le *secret de la ville* avait été violé et que l'*achat de Flandre* en avait été enlevé. Cette fausse supposition acquit d'autant plus de consistance, qu'elle pouvait servir d'excuse ou de prétexte à tous les excès que les *Creesers* commettaient journellement. Le Magistrat trop faible pour réprimer l'émeute qui grondait constamment sous ses yeux, finit par subir l'influence de la multitude et devint l'instrument dont elle se servit pour donner à la révolte une apparence légale. En effet, le 22 août 1539, la commune fut forcée de convoquer dans le vaste enclos des *Boguerds*, toutes les corporations et même les petits métiers de la ville. Dans cette réunion aussi nombreuse que turbulente, Simon Borluut dont nous avons esquissé les traits, se présenta accompagné d'un cordonnier, appelé Guillaume Van Coppenolle, homme séditieux et remuant dont

[1] Gachard, *Relation des troubles de Gand sous Charles-Quint*, p. 517.

l'influence sur le bas peuple lui avait été plus d'une fois utile. Après une allocution des plus chaleureuses, Borluut soumit à la discution de l'assemblée, une déclaration en trente-six articles devant servir de constitution aux révolutionnaires. La résistance à l'autorité impériale y était ordonnée, et il est inutile de dire que l'exécution du privilège de *l'achat de Flandre* y était réclamée, quoiqu'on sut parfaitement qu'il n'avait jamais existé. En un mot, par cette acte d'une hardiesse inouïe, le peuple secouait le joug de toute autorité légale pour n'agir qu'à sa convenance. Nous ne pouvons entrer ici dans les détails sur ce célèbre document cité par tous les historiens qui se sont occupés de cette période sanglante de nos annales, et que nous avons donné en entier dans un autre ouvrage, d'après une copie contemporaine trouvée dans les archives de la famille, au milieu d'une liasse contenant plusieurs pièces relatives aux troubles de 1539 [1], et nous avons lieu de croire que ce document comme la plupart de ceux que la liasse renferme, est de la propre main de Simon Borluut.

Notre but n'étant pas de retracer l'histoire d'une révolte dont le terrible dénouement est connu, nous nous bornerons à dire que parmi les neuf condamnés à mort par l'empereur, se trouvait Simon Borluut. Voici la sentence rendue contre lui :

Veu le procès criminellement instruit, par ordonnance de l'Empereur, par devant les commis de Sa Majesté avec ceulx de la loy de ceste ville de Gand, allencontre de Me Simon Borlut, advocat ou conseil en Flandres, à présent prisonnier, chargié d'avoir *dicté escript et publié* en la bourgoisie de ceste ville, ung billet contenant divers articles fort mauvaix et séditieulx, grandement contre haulteurs et auctoritéz de Sa Majesté, et en baillié copie à ung

[1] Voyez ce document dans *l'Histoire généalogique et héraldique de quelques familles de Flandre.*

nommé Van Coppenhoele, homme séditieulz qui l'a aussi publié, de sorte que partie desdits articles ont esté acceptéz et ensuyz par commune collace : dont est apparu tant par confession dudit prisonnier, que autrement, pour suffire, avec les circonstances et deppendences ;

L'Empereur déclaire ledit Borlut estre encouru et encheu ès crimes de sédition et lèse-majesté, le condempne partant à estre mis au dernier supplice, et exécuté par l'espée ; et si déclaire tous et quelzconques ses biens confisquéz au prouffit de sadite Majesté. Pronunchié audit Gand, le XVIJ[e] jour de mars, l'an XV[c]XXXIX [1] (1540, n. st.).

Cette sévère sentence fut exécutée dans toute sa rigueur le 17 mars 1540 (n. st.) sur la place Sainte-Pharaïlde, devant le château du *Graven-Steen*. Neuf têtes, y compris celle de Simon Borluut, roulèrent sur l'échafaud, et les corps auxquels elles avaient appartenu *furent mis sur une roe, et les testes au boult d'une lanche attachié à icelles roes, hors de la porte de le Mude* [2]. Le bourreau reçut trente sols pour chaque tête qu'il avait fait tomber, tandis que le prêtre qui avait entendu la confession des patients n'en eut que dix [3]. Etrange parallèle entre la justice divine et la justice humaine!

Deux autres membres de la même famille étaient également impliqués dans la conspiration ; l'un, Adrien Borluut, frère de Simon, fut appliqué à la torture, mais sa culpabilité ne pouvant être suffisamment établie, on lui rendit la liberté; cependant il quitta la Flandre et alla finir ses jours à Paris. L'autre était un vieillard, ce même Liévin Borluut dont nous avons déjà eu occasion de parler; il était oncle de Simon et d'Adrien, et nous avons dit le motif pour lequel il avait pris fait et cause pour les révolutionnaires. Il fut mis

[1] Gachard, *Relation des troubles de Gand sous Charles-Quint*, p. 360.
[2] Idem, p. 88.
[3] Idem, p. 496.

à la question et banni du territoire; ses biens ayant été confisqués, il se trouva que ses dettes excédaient de beaucoup la valeur de ses propriétés [1]. Simon et Adrien étaient fils de *Simon Borluut* et de *Catherine de Jaeghere*, fille de Camil de Jaeghere et de Marguerite de Vaernewyck.

Il est incontestable que la punition infligée par l'empereur à la Flandre, et notamment aux Gantois, est empreinte d'une sévérité telle, qu'elle semble inspirée par la haine; mais s'il eut peut-être tort de ne pas se montrer prince généreux et clément, il ne s'en suit pas qu'il fut injuste, comme on l'a prétendu. Les dangereux principes professés à cette époque par les *Creesers*, qui en voulaient aux biens des riches, avaient pris trop d'extension pour pouvoir en arrêter les progrès par des demi-mesures. Si Charles-Quint fut sévère et rigoureux dans ses moyens de répression, ce fut pour sauver l'ordre social d'un bouleversement dont les suites auraient été incalculables; car à cette époque comme de nos jours, on disait au peuple qu'il avait ses droits à conquérir et à défendre, mais on ne lui disait jamais qu'il avait aussi des devoirs à remplir. On le voit, le socialisme d'alors ressemblait au socialisme d'aujourd'hui, et il employait les mêmes moyens pour arriver à un même but.

Mais laissons ces digressions qui nous entraîneraient trop loin et reprenons notre sujet. Le personnage que nous apercevons maintenant est Guillaume Borluut, licentié en droit, né vers 1535. Paquot, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces*, dit que Guillaume Borluut, après avoir terminé ses premières études, fut curieux de voir la France et qu'il se trouvait à Lyon en 1557, lorsqu'il mit au jour les ouvrages suivants :

[1] Gachard, *Relation des troubles de Gand sous Charles-Quint*, p. 517.

1° *Ghesneden figueren wyten Oude Testamente naer tlevene, met huerlier bedietsele, deur Guill. Borluyt, burgher der stede van Ghendt. Gheprint tot Lions, by my, Jan van Tournes*, 1557.

2° *Ghesneden figueren wyten Nieuwen Testamente naer tlevene, met huerlier bedietsele, deur, etc.*

3° *Excellente figueren ghesneden vuyten uppersten poëte Ovidius vuyt vyfthien boucken der veranderinghen met huerlier bedietsele, deur, etc.*

Ces ouvrages et principalement le dernier, dont chaque planche est entourée d'une riche garniture au-dessous de laquelle on lit une légende en vers flamands, sont devenus extrêmement rares [1].

Lorsque Guillaume Borluut revint dans sa patrie, il exerça la profession d'avocat au conseil de Flandre, puis il devint conseiller-pensionnaire de la ville de Damme.

Les trois ouvrages que nous venons de citer ne sont pas les seuls que cet écrivain a publiés, on a encore de lui un autre ouvrage en latin sur l'Exode, orné de jolies gravures sur bois, imprimé à Lyon en 1558, inconnu à Paquot. Enfin dans un livre intitulé : *Commentaria in omnes juris civ. titul. ad rem nauticam pertinentes*, imprimé à Louvain en 1556 et dû au célèbre jurisconsulte Pierre Peck ou Peckius de Ziericzee, on trouve une épître en vers latins adressée à l'auteur par Guillaume Borluut.

Ces productions littéraires imprimées avec tout le luxe typographique du XVIe siècle, illustrées par de gracieuses vignettes, prouvent que déjà à cette époque la famille qui nous occupe était dignement représentée dans les sciences et dans les arts.

Poursuivons notre revue. — Les deux derniers personnages qui s'offrent à nos yeux et qu'on ne peut séparer parce qu'ils combat-

[1] Voyez Paquot et le catalogue de la *bibliotheca hulthemiana*, n°s 205 et 23872.

tirent sous le même drapeau pour la défense d'une noble cause, sont les plus importants et les plus dignes de passer à la postérité. L'un est Josse Borluut, seigneur de Boucle-St-Denis, chevalier de Jérusalem et l'autre est son frère, Gilles Borluut, chevalier du même ordre. Leur conduite, avons-nous dit dans une note contenue dans le deuxième volume de nos *Documents historiques et inédits concernant les troubles des Pays-Bas*, fut celle d'hommes sincèrement dévoués à leur patrie, qui ne reculent devant aucun sacrifice ni aucun danger, lorsqu'il s'agit de soulager les maux qu'elle endure. En 1559, Gilles Borluut était pensionnaire de Gand, et en cette qualité il fut chargé par les États-Généraux, alors assemblés en cette ville, de répondre en leur nom au discours du roi prononcé par le cardinal de Granvelle. Philippe II, accompagné de sa sœur la duchesse Marguerite de Parme, et d'une cour aussi brillante que nombreuse assistait à cette mémorable séance. Après que Granvelle eut terminé sa harangue dans laquelle le roi enjoignait à ses sujets des Pays-Bas de reconnaître et de respecter l'autorité de la duchesse de Parme qu'il venait de nommer gouvernante de ces provinces; de rester invariablement attachés à la religion catholique romaine; et de poursuivre avec toute la rigueur possible les hérétiques, surtout les calvinistes et les luthériens, comme les placards de l'empereur Charles-Quint le prescrivaient; Borluut prit la parole. Il promit au nom des Etats, dont il était l'organe, obéissance et respect à l'autorité de la duchesse; puis il passa à l'énumération des griefs que les Belges avaient à soumettre à l'examen du souverain. Il demanda qu'à l'exemple de l'empereur Charles-Quint, le roi fit retirer les armées espagnoles et les remplaçât par des troupes nationales, qui, mieux que des étrangers, sauraient conserver au roi l'héritage que lui avait laissé

son père. « Il en est de même, dit-il, des hautes fonctions » qui jusqu'à ce jour ont été confiées à des mains étrangères, » tandis qu'elles devraient être occupées par des seigneurs du » pays. Les Pays-Bas, tels qu'ils sont gouvernés dans ce moment, » ajouta-t-il, ressemblent plutôt à un pays conquis qu'à une » nation libre possédant des lois particulières d'après lesquelles » elle a toujours eu le droit d'être gouvernée. » Ces paroles sévères mais pleines de vérité et d'énergie, confondirent le roi qui n'était pas habitué à un pareil langage. Visiblement ému, il descendit les marches du trône en disant : « et moi aussi je suis » étranger, on veut donc me chasser entièrement du pays! » Cependant il promit le départ des troupes espagnoles, mais cette promesse ne fut qu'un leurre. Le discours du courageux Gantois n'ouvrit point le cœur du monarque à de meilleurs sentiments, et les Pays-Bas continuèrent à subir le joug insupportable de l'Espagne.

Peu après cette solennité, Philippe II s'embarqua à Flessingue mais avant de partir il accusa le prince d'Orange d'être la cause première de l'audace et de l'opposition qu'il avait rencontrées partout. Le prince répondit avec modération que tout ce qui s'était passé n'avait eu lieu que par le pur mouvement des états; mais le roi l'interrompit brusquement et lui dit avec colère : « no, no, los » estados, ma vos, vos, vos ! » expression de mépris qui équivaut à « toi, toi; » en français [1].

Depuis cette époque les affaires prennent une tournure hostile. L'impopulaire cardinal de Granvelle est revêtu d'une autorité sans bornes et la politique déplorable qu'il suit, excite un

[1] Van der Vynckt, tom. II, pag. 26.

mécontentement universel dans toutes les provinces. Le haut clergé lui-même lésé dans ses intérêts par l'établissement de nouveaux évêchés, joint ses plaintes à celles de la noblesse et du peuple, et bientôt une alliance formidable se forme pour défendre la liberté et les droits de la nation outragés. Elle donne naissance au fameux COMPROMIS DES NOBLES dont l'histoire conservera le glorieux souvenir. Des conspirations s'ourdissent dans l'ombre pour éclater plus tard au grand jour. Les doctrines de Luther et de Calvin, qui ont bouleversé l'Allemagne entière, comptent déjà de nombreux adeptes dans les Pays-Bas, et, malgré les édits lancés contre les hérétiques, les sectaires acquièrent une influence que le gouvernement cherche vainement à combattre au moyen d'un système de terreur qui exalte encore davantage les populations prêtes à se soulever. Gand, comme d'autres villes, devient le théâtre de désordres graves que le Magistrat est impuissant à réprimer. Il implore le secours du gouvernement et charge son pensionnaire, Josse Borluut, seigneur de Boucle, de cette mission délicate et difficile à remplir. Borluut arrive à Bruxelles, expose les faits dans toute leur accablante vérité et termine en demandant de prompts secours. Le gouvernement ne sachant quel parti prendre, ne donne au député gantois que des réponses évasives, et celui-ci voyant l'inutilité de ses démarches, écrit enfin au Magistrat de Gand, qu'il ne peut nullement compter sur l'appui de la cour [1].

Telle était la situation politique du pays, lorsque Marguerite de Parme abreuvée de chagrins et d'humiliations, sollicita de Philippe

[1] Voyez le *Verslag van 't Magistraet van Gent, nopens de godsdienstige beroerten aldaer loopende van den 30 juny* 1566 *tot den 30 april* 1567, que nous avons publié dans la *Société des bibliophiles flamands*.

l'autorisation de se retirer dans ses états d'Italie. Il n'y consentit que quand il crut avoir trouvé le moyen d'en finir avec la rebellion et l'hérésie, en envoyant dans les Pays-Bas en qualité de gouverneur-général, le farouche et sanguinaire duc d'Albe, de funeste mémoire[1]. L'arrivée de ce chef redouté fut le signal d'une révolution que les d'Egmont et les de Hornes devaient cimenter de leur sang.

L'horrible guerre civile, suivie des maux qui l'accompagnent, commençait à se montrer dans les provinces et principalement en Flandre, où le parti de la réforme avait de nombreux et de chauds partisans. A Gand, le mécontentement était à son comble et inspirait de sinistres pressentiments, lorsqu'en 1577 une conspiration s'ourdit contre le duc d'Arschot, alors gouverneur de la Flandre, qui avait imprudemment promis aux Gantois le rétablissement de leurs anciens priviléges abolis par Charles-Quint en 1540. Deux gentilshommes Jean van Hembyze issu d'une noble et ancienne maison, et Gilles Borluut, frère du seigneur de Boucle, se mirent à la tête de l'insurrection, qui causa l'emprisonnement du duc et des principaux seigneurs réunis à Gand pour prendre part aux délibérations des états provinciaux. On créa immédiatement une nouvelle magistrature composée de *dix-huit notables*, dont Hembyze devint le chef avec le titre de PREMIER DE GAND, qualification pompeuse que quelques premiers échevins de la Keure adoptèrent aussi dans la suite. Cette magistrature, née d'un coup d'état d'une hardiesse inouïe, s'était donné la mission de régénérer la Flandre en la dotant d'un gouvernement républicain dont Gand devait être le centre; mais elle ne réussit qu'à jeter le trouble et la confusion dans le parti confédéré au moment même où celui-ci avait besoin de toutes ses

[1] Voyez les *Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique*, tom. VI, p. 191.

forces pour défendre l'indépendance nationale. Gand devint en peu de temps le foyer de l'anarchie, et les affreux désordres qui eurent lieu chaque jour dans cette ville immense étaient tolérés par Hembyze dans le but de se conserver la faveur d'une populace abrutie qui ne demandait que le pillage.

Quoique la *paix de religion* eut été conclue le 22 juillet 1578 à Anvers entre les états-généraux, l'archiduc Mathias et le prince d'Orange, paix que toutes les provinces, à l'exception de la Flandre, avaient acceptée, l'intolérance continuait à régner partout où les fanatiques réformateurs étaient en majorité.

Par ce traité, le libre exercice des cultes catholique et réformé était garanti; mais cette disposition, quelque juste qu'elle fût, ne plut point à Hembyze, qui avait besoin d'églises et de couvents pour les livrer à ceux qui avaient inscrit le pillage au nombre des droits du peuple. Aussi fit-il d'incroyables efforts pour empêcher le magistrat de Gand de ratifier ce traité, et il aurait infailliblement réussi dans ses tentatives, s'il n'avait rencontré des hommes énergiques qui osèrent braver sa puissance. Parmi ces hommes au caractère ferme et loyal se trouvait le premier échevin des Parchons, Gilles Borluut. Dans une assemblée tumultueuse de la collace, tenue le 16 novembre 1578, ce magistrat reprocha à Hembyze d'être la cause de tous les malheurs qui affligeaient la patrie, et que l'obstination qu'il mettait à ne pas vouloir ratifier la *paix de religion* prouvait qu'il avait résolu de sacrifier le pays à son insatiable ambition; « mais, ajouta-t-il, si depuis trop longtemps vos desseins ont été » appuyés, le moment n'est pas loin où vos perfides machinations » seront déjouées et recevront le châtiment qu'elles méritent. » Ces paroles prophétiques encouragèrent les partisans de la paix à réunir leurs efforts pour ramener la sécurité dans une cité livrée aux excès

d'une faction turbulente, fanatisée par les prédications désordonnées des ministres calvinistes. Ils appelèrent le prince d'Orange à Gand et grâce à l'influence de ce grand homme, la *paix de religion* fut solennellement signée le 16 décembre 1578.

Cet important événement, qui semblait présager le retour de la sécurité dont on avait joui autrefois, a été reproduit sur la toile par le pinceau d'un de nos plus grands peintres modernes : par Mathieu Van Brée.

L'artiste a représenté le prince d'Orange intercédant auprès d'Hembyze et du magistrat en faveur des prisonniers catholiques qui gémissaient dans les prisons depuis que le fougueux tribun s'était emparé du pouvoir. Le prince a fait amener ces malheureux dans la salle au moment où les échevins signent l'acte qui doit les rendre à la liberté. Mais, c'est en vain que Guillaume de Nassau essaye d'émouvoir le cœur endurci du PREMIER DE GAND et que Gilles Borlunt premier échevin des Parchons lui rappelle le serment qu'il vient de prononcer. Frémissant de rage et craignant l'ascendant que le Taciturne exerçait toujours sur la foule, Hembyze consent enfin à ce que les prisonniers soient transférés à Termonde.

Cette belle composition qui orne aujourd'hui la salle de la *Société Royale des Beaux-Arts et de Littérature*, à l'hôtel-de-ville, et dont M. L. De Bast a donné la description et la gravure au trait, a été offerte en 1823 par Sa Majesté Guillaume I, Roi des Pays-Bas à la ville de Gand [1].

Forcé par les circonstances, Hembyze avait donc été obligé

[1] Voyez L. DE BAST, *Annales du salon de Gand et de l'école moderne des Pays-Bas*. Gand, 1823.

d'accepter la *paix de religion*, comme une nécessité à laquelle il ne pouvait se soustraire; mais il se promit intérieurement de ne l'observer que pour autant que son intérêt personnel l'exigerait. En effet, les ministres n'en continuaient pas moins leurs déclamations furibondes contre les catholiques, et le peuple constamment excité par les discours de ces nouveaux apôtres de l'évangile, se livra comme auparavant aux plus épouvantables excès. Ces persécutions qu'Hembyze et ses adhérents encouragaient pour en profiter, étaient principalement dirigées contre la noblesse et la bourgeoisie, dans le but de les dominer par la terreur ou de les forcer à s'expatrier. Mais il arriva alors ce qui arrive presque toujours en pareil cas : de l'étendue du péril qui menaçait les hautes classes de la société, résulta une réaction qui les força à pourvoir d'une manière énergique à leurs moyens de défense. Il se forma une conspiration à la tête de laquelle figuraient Gilles Borluut, premier échevin des Parchons, son frère aîné Josse Borluut, seigneur de Boucle, les seigneurs de Croovelde, de Gruutere, Utenhove, de Somere et plusieurs autres encore, tous appartenant à la noblesse ou à la bourgeoisie et jouissant de l'estime et de la confiance de leurs concitoyens. Cette conspiration avait pour but d'enlever à Hembyze la puissance dictatoriale qu'il s'était arrogée, en le destituant de ses fonctions de premier échevin de la Keure et en remplaçant tous ses adhérents qu'il avait su introduire dans la magistrature, par des hommes dévoués à la défense des droits de la commune. A cet effet Josse Borluut et Jacques de Somere se rendirent secrètement à Anvers et invitèrent prince d'Orange à venir à Gand pour y rétablir l'ordre et la paix et présider à l'élection prochaine des nouveaux magistrats. François de la Kethulle, seigneur de Ryhove, auquel la prépondérance du Premier de Gand portait ombrage, et dont

l'influence était considérable, entra dans les vues des conjurés et se chargea de s'emparer d'Hembyze, par surprise et avant l'arrivée du prince. Ce coup de main manqua : le favori de la multitude, momentanément prisonnier, fut relâché par l'intervention de ses partisans furieux [1]. Le Père de Jonghe raconte que Ryhove, se voyant sur le point de devenir victime de l'exaspération populaire, se disculpa en rejetant la responsabilité du fait sur Josse Borlunt et sur Jacques de Somere, qui furent obligés de se cacher pour se soustraire à la vengeance de la populace. Sur ces entrefaites arriva une lettre du prince d'Orange, datée du 24 juillet 1579, et adressée aux *échevins des deux bancs*, *doyens*, *nobles et notables de la ville de Gand*, par laquelle il les priait de *ne permettre qu'il se face aulcune nouvelleté en leur ville*, *espérant leur faire cognoistre*, *tant au temps du renouvellement de la Loy que par toutes aultres voyes*, *le desir qu'il a de veoir la gloire de Dieu advancée en leur ville florissante et en bon repos* [2]. A la réception de cette lettre, qui fut lue en présence des colléges réunis, Hembyze qui avait de justes motifs pour craindre l'arrivée du Taciturne, engagea une vive discussion et fit tous ses efforts pour empêcher qu'on reçut le prince dans la ville. Il rédigea même un manifeste en quatorze articles, dans lequel il accusait Guillaume d'Orange de vouloir amener les Gantois sous la domination française. Malgré cet écrit, au reste fort maladroit, et des projets gigantesques de faire de Gand une cité républicaine, puissante et sans égale, la résolution d'inviter le prince à intervenir dans les affaires, passa à la pluralité des suffrages, et quatre commissaires furent aussitôt envoyés à Anvers pour le prier de se rendre à Gand.

[1] Groen Van Prinsterer, *Archives de la maison de Nassau*, tom VII, pag. 18.
[2] Idem, idem, pag. 22.

Cette décision atterra l'ambitieux démagogue, qui dès-lors, ne songea plus qu'à se venger d'une manière aussi éclatante que prompte, de l'échec qu'il venait d'éprouver. D'accord avec son fidèle Dathenus et les autres ministres, il fait entrer en ville, le 28 juillet 1579, de grand matin, toute l'infanterie et toute la cavalerie cantonnée à Meirelbeke, et campe ces troupes sur le *Kauter,* où des vivres en abondance et de toute espèce leur sont immédiatement distribués. A peine sont elles entrées, qu'Hembyze donne l'ordre de fermer les portes de la ville, et au milieu de la stupeur générale causée par la présence inattendue de soldats étrangers, il fait amener de force à son hôtel situé dans la rue des Foulons, le premier échevin des Parchons, Gilles Borluut, le déclare son prisonnier et le conduit lui-même avec une forte escorte à l'hôtel-de-ville, où il lui fait connaître qu'on va procéder à l'élection de nouveaux magistrats. Borluut, dont le caractère ferme et loyal a plus d'une fois fait trembler l'ambitieux tribun, s'élève avec force contre un acte aussi arbitraire. C'est en vain qu'il essaye de faire comprendre à ceux qui l'entourent, qu'ils vont conduire la commune à une perte certaine; il ne l'écoutent pas et le forcent à assister à l'accomplissement de cet acte indigne qui confère la puissance à Hembyze et à son parti [1].

Cependant, le 13 du mois d'août 1580, le prince d'Orange fit son entrée solennelle dans la capitale de la Flandre, le lendemain il renouvela la magistrature et Josse Borluut, seigneur de Boucle, fut proclamé premier échevin de la Keure, et Josse Triest, seigneur de Lovendeghem, premier échevin des Parchons. Hembyze dépouillé

[1] Voyez *Documents historiques inédits concernant les Troubles des Pays-Bas*, t. I, p. 430.

de toutes les prérogatives attachées à la dignité qu'il s'était illégalement arrogée, prit la fuite et alla se fixer dans le Palatinat où il conspira contre sa patrie pour avoir l'occasion de se venger de ses ennemis personnels.

La dignité de Premier de Gand, trop longtemps avilie, était enfin dévolue à un magistrat, dont les qualités supérieures étaient généralement appréciées. Doué d'un caractère franc, énergique et intègre, sincèrement dévoué à la cité qui l'avait vu naître, le seigneur de Boucle était l'homme que la Providence semblait avoir désigné pour fermer les plaies causées par un pouvoir arbitraire et tyrannique. Le bien qu'il fit durant l'année de sa magistrature, c'est-à-dire du 15 août 1580 au 15 août 1581, est immense. Grâce à la fermeté qu'il déploya, il sut conserver la tranquillité dans une ville où fermentaient à cette époque orageuse, tant de passions divergentes. Ceux qui s'étaient rendus coupables de crimes, furent jugés et punis conformément aux lois en vigueur. Il adoucit le sort des illustres prisonniers enfermés dans les prisons du *Graven-steen* et il entretint une correspondance suivie et des plus importantes avec le prince d'Orange, qu'il consultait souvent et dont il adoptait les conseils toujours empreints d'une haute sagesse. Toutes ces lettres ont été publiées dans nos *Documents historiques inédits, concernant les Troubles des Pays-Bas.*

Deux ans plus tard, Josse Borluut, qui possédait, comme nous l'avons dit, la confiance publique, fut nommé par brevet du 4 avril 1583, colonel commandant la bourgeoisie du *Groenen Brielle.* Ce brevet, dont le texte est en flamand comme tous les actes qui émanaient alors de l'autorité communale, est conservé dans les archives de la famille et donne les détails les plus précieux sur

l'organisation de la milice citoyenne à cette époque [1]. On y remarque que Gand était divisé en huit quartiers commandés par autant de colonels, ayant chacun six enseignes ou compagnies, conduites par six capitaines, sous leurs ordres. Ces colonels étant chargés de veiller à la sûreté et à la défense de la ville, jouissaient de pouvoirs très-étendus. Une somme de onze cent soixante-quatorze florins leur était allouée mensuellement pour faire face aux dépenses et payer les gages des sergents instructeurs.

Nous avons vu qu'Hembyze avait fui en Allemagne, où il nourrissait en secret d'odieux projets de vengeance. Quoique sa tête chauve et ses tempes à peine garnies de quelques rares cheveux blancs, lui rappelassent sans cesse que le terme de sa carrière approchait, il aurait donné le peu de temps qu'il semblait encore avoir à vivre, pour un jour, un seul jour de triomphe consacré à assouvir sa vengeance. Mais une vengeance complète, telle qu'il se plaisait à se la figurer, arrosée du sang de ses ennemis, dont il avait depuis trois ans qu'il gémissait sur la terre d'exil, une soif ardente qui le tourmentait sans relâche et que rien ne pouvait éteindre. Il était écrit que ce fatal moment arriverait et que la Providence dans sa justice infinie, lui accorderait ce triomphe qu'il appelait de tous ses vœux, pour le conduire avec plus d'éclat à la punition réservée à ses crimes.

En effet, pendant l'absence d'Hembyze, les événements s'étaient succédés dans les Pays-Bas avec une rapidité extraordinaire. L'archiduc Mathias, que les grands avaient appelé au gouvernement général des provinces pour l'opposer à l'influence du

[1] Ce document figurera in extenso dans l'*Histoire gén. et héral. de quelques familles de Flandre.*

Taciturne, était trop faible pour soutenir le poids d'un gouvernement composé d'éléments anarchiques. Il dut céder la place à un prince français, au duc d'Anjou, dont l'incapacité égalait l'ambition. La perfidie de ce jeune prince, lorsqu'au mépris des traités il voulut s'emparer par la force de l'autorité absolue, augmenta le nombre des mécontents, surtout à Gand, où cette trahison avait excité une indignation générale. Bientôt il se forma une réaction en faveur d'Hembyze, connu pour ses opinions anti-françaises. Le prince de Parme, en politique adroit, profita du revirement qui s'opérait dans les esprits pour entamer avec l'illustre exilé des négociations secrètes qui devaient aboutir à ramener Hembyze dans sa patrie, où il exercerait de nouveau une autorité sans bornes qui lui donnerait une occasion facile de se venger de ses ennemis, à la condition toutefois de livrer Gand et les principales villes de Flandre entre les mains du général espagnol. Cette odieuse condition, que tout autre aurait repoussée avec mépris, fut acceptée avec empressement et même avec joie par le vindicatif vieillard. Le 24 octobre 1583, Hembyze fit son entrée à Gand au milieu des acclamations frénétiques d'une populace en délire, et le premier usage qu'il fit de l'autorité qui lui était confiée fut de poursuivre à outrance tous ceux que lui désignait sa haine. Pendant la nuit du 29 au 30 octobre, ce nouveau dictateur fit arrêter plusieurs personnes contre lesquelles il formula des actes d'accusation, entre autres contre Josse Borluut, qu'il regardait comme son plus cruel ennemi. L'acte qui concerne cet honorable citoyen est rédigé en flamand et en français; il consiste en soixante-quatre chefs d'accusation, les uns plus absurdes que les autres, mais tous respirant la haine et le désir de la vengeance [1]. L'importance historique de ce

[1] Voyez *Documents historiques, inédits etc.*, tom. II, pag. 418.

document ne saurait être révoquée en doute, parce que tout en rappelant les événements principaux de ce temps, il augmente encore l'intérêt qu'ils inspirent en nous initiant aux nuances politiques des divers partis qui déchiraient la commune.

En opérant l'arrestation des hommes les plus recommandables de Gand, Hembyze n'avait obéi qu'à un sentiment aveugle de haine contre ceux qui l'avaient jadis dépossédé des hautes fonctions qu'il avait usurpées; mais il avait oublié que le parti qu'il combattait autrefois n'avait pas varié dans ses opinions, et que si ce parti demandait aujourd'hui hautement une réconciliation sincère avec le roi, c'était pour éviter des désastres que les succès récents du prince de Parme rendaient inévitables. Mieux valait se soumettre à des conditions honorables que de s'exposer inutilement aux horreurs d'un siége dont le sac de la ville devait être le dénouement. Lorsque le prince de Parme apprit l'arrestation des personnages sur l'appui desquels il comptait le plus pour pacifier la Flandre, il usa de toute son influence pour les arracher au sort que les sentiments d'Hembyze ne faisaient que trop prévoir. Celui-ci, forcé par les engagements secrets qu'il avait pris avec Farnèse, fut obligé de relâcher ses prisonniers et de refouler sa haine dans son cœur jusqu'à ce qu'une nouvelle occasion vînt à s'offrir. Cette occasion ne se présenta plus. La clémence divine était épuisée. Les forfaits d'Hembyze recevront bientôt le châtiment qu'ils méritent.

On avait décidé qu'une députation composée du seigneur de Boucle, de Josse de Bracle, d'Antoine Heyman et du pensionnaire Jacques Tayaert, partirait pour Tournai, afin d'y traiter de la paix avec le prince de Parme. Le 13 mai, deux de ces délégués, Antoine Heyman et Jacques Tayaert, revinrent à Gand pour soumettre au magistrat les bases du traité; mais les calvinistes, excités par

Hembyze qui se désespérait de voir tous ses projets avorter comme par enchantement chaque fois qu'il essayait de les mettre à exécution, les calvinistes, ne voulant pas entendre parler de paix, mirent aussitôt tout en œuvre pour empêcher la continuation des pourparlers avec le prince de Parme. Ils contraignirent même le magistrat à rejeter les propositions qui lui avaient été faites et exigèrent l'arrestation immédiate de tous ceux qui avaient insisté le plus pour obtenir la paix à tout prix. En apprenant les événements qui se passaient à Gand, le seigneur de Boucle et Josse de Bracle jugèrent qu'il serait prudent de ne retourner dans leur ville natale que lorsque l'ordre y serait rétabli, et pendant leur séjour à Tournai, ils continuèrent à faire de généreux efforts pour mettre un terme à la guerre désastreuse qui affligeait depuis tant d'années leur malheureuse patrie. Telle était la triste situation de la capitale de la Flandre, lorsqu'un grand acte de justice vint tout à coup changer cette situation de face et accélérer la conclusion de la paix.

Hembyze continuait ses relations secrètes avec Alexandre Farnèse en même temps qu'il entravait les négociations officielles des députés; et, pour soutenir ce rôle et maintenir son autorité intacte, il devait se montrer à la fois défenseur zélé des calvinistes et ennemi acharné des catholiques. Aussi longtemps qu'il sut cacher sa double politique et conserver la confiance de la faction turbulente qui dominait à Gand, on peut dire qu'il jouit réellement d'un pouvoir dictatorial; mais lorsqu'on s'aperçut qu'il méditait une trahison, l'affection se changea bientôt en haine et cette multitude dont il avait été l'idole peu de temps auparavant, n'aspira plus qu'à voir couler le sang du traître qui avait vendu ses concitoyens et ses co-religionnaires aux royalistes. Hembyze fut arrêté et dépouillé une seconde fois de toutes ses dignités. On le jeta en prison après l'avoir appliqué à la torture, puis on fit son procès;

déclaré coupable du crime de haute trahison, il fut condamné au dernier supplice et le 4 août 1584, ce fier tribun fut publiquement décapité sur la place Sainte-Pharaïlde.

Josse Borluut avait quitté Tournai et s'était retiré à Audenarde, et delà à Termonde. Toutes ces villes ainsi que Bruges et Ypres étaient successivement tombées au pouvoir du prince de Parme qui avait établi son camp à Beveren au Pays de Waes. Gand était bloqué et souffrait l'horrible famine, lorsque le 14 septembre 1584, le magistrat envoya des députés au prince de Parme pour traiter de la reddition de la place. Alexandre Farnèse posa des conditions raisonnables qui furent aussitôt acceptées, et le 17 du même mois la capitale de la Flandre, cette puissante et populeuse cité qui avait été le foyer principal de la révolte et le dernier refuge des calvinistes, rentra sous l'obéissance du roi et rouvrit ses églises dévastées au culte catholique. Le seigneur de Boucle dont le prince de Parme avait eu occasion d'apprécier les éminentes qualités, avait puissamment contribué à l'issue favorable des négociations. Il revint à Gand où il vécut encore plusieurs années entouré de l'estime et du respect de ses concitoyens. Le 21 juin de l'an 1597, cet homme de bien dont l'existence avait été employée au service de sa patrie, paya son tribut à la nature. Il fut inhumé dans le chœur de l'église de Boucle-St-Denis. Une tombe magnifique en marbre fut élevée à sa mémoire; mais hélas! ce monument que le temps et la tourmente révolutionnaire de la fin du XVIII[e] siècle avaient respecté, fut détruit il n'y a que peu d'annéespar ordre du curé de la paroisse et vendu à vil prix [1].

[1] Les débris de ce monument existent encore, ils ont été acquis par un particulier de Gand, et nous croyons qu'il ne serait pas impossible de rétablir cette belle tombe dans son état primitif et de lui donner une place dans l'église des R. P. Augustins, dont le couvent fut fondé par la famille Borluut en 1295.

Revenons maintenant à Gilles Borluut que nous avons vu amener de force, le 28 juillet 1579, à l'hôtel-de-ville pour y assister à l'accomplissement d'un acte arbitraire contre lequel il osa courageusement protester au péril de sa vie. Deux mois plus tard, il fut chargé par le prince d'Orange d'une mission auprès des états de Flandre transférés à Bruges depuis que Gand était au pouvoir des factieux. Malheureusement il tomba entre les mains des Wallons qui le firent prisonnier et l'amenèrent d'abord à Valenciennes puis à Namur où il fut remis aux parents de Frédéric Perrenot, seigneur de Champagni, que les Gantois tenaient enfermé. Ils le conduisirent au Quesnoy, puis à St.-Loup en Bourgogne où il demeura captif jusqu'en 1584, époque à laquelle il obtint sa liberté par échange contre le frère du fameux cardinal de Granvelle.

Il existe dans les archives de la famille une instruction sous forme de requête adressée au prince d'Orange par *Isabeau Dobbelaer* dite *de Waele*, épouse de Gilles Borluut, afin d'obtenir la délivrance de son mari. Cette pièce d'un véritable intérêt historique nous met à même d'apprécier toute l'importance que l'on attachait au prisonnier gantois. Elle est rédigée en flamand et d'une assez grande étendue ; en voici l'analyse sommaire :

D'abord on propose d'échanger Gilles Borluut contre les évêques de Bruges et d'Ypres détenus à Gand, ensuite contre le seigneur de Croix ; ces propositions n'obtiennent aucun résultat. Lamoral d'Egmont, également détenu à Gand, est proposé à son tour, mais le duc d'Arschot, le comte de Lalaing, l'abbé des Maroles, Morillon, évêque de Tournai, François de Halewyn, seigneur de Sweveghem, et plusieurs autres puissants personnages s'y opposent et soutiennent que Gilles Borluut n'obtiendra sa liberté que par échange contre Frédéric Perrenot, seigneur de Champagni, frère du cardinal de Granvelle. — Toutes les démarches n'obontissant à rien, on cherche à faire connaître au prisonnier qu'il doit tâcher de s'évader. Des prêtres s'introduisent dans sa prison et lui rendent compte de ce qui a été tenté. Borluut parvient à gagner les deux hommes

préposés à sa garde ; l'un d'eux le trahit. — La comtesse de Lalaing emploie son crédit pour obtenir la liberté de Borluut, mais les parents du seigneur de Champagni, craignant une nouvelle combinaison, se hâtent de conduire leur prisonnier à Namur, puis à Saint-Loup en Bourgogne. — Les états de Flandre envoyent le seigneur de Torcy, également détenu à Gand, sur sa parole en Artois et dans le Hainaut pour négocier la délivrance générale de tous les prisonniers y compris le seigneur de la Noue que les Espagnols ont enfermé dans le château de Limbourg. On répond que le seigneur de la Noue doit être excepté de l'échange, attendu qu'il appartient au roi d'Espagne [1]. — Les états de Flandre accordent à la femme et aux parents de Gilles Borluut le droit de disposer du seigneur de Champagni, mais les Bruxellois réclament et demandent que conformément à la promesse qui leur a été faite, les Gantois renvoyent Champagni à Bruxelles ; ceux-ci prétextent que ce seigneur ne leur appartient plus attendu qu'il est destiné à être échangé contre Gilles Borluut, refusent de le renvoyer à Bruxelles et continuent à le garder étroitement en prison. — L'épouse et les amis de Gilles Borluut s'adressent enfin au prince d'Orange afin qu'ils obtiennent, par sa puissante intercession, que Champagni soit confié au duc d'Anjou jusqu'à ce qu'un arrangement définitif puisse être conclu. — Considérations importantes que l'on fait valoir à l'appui de cette requête [2].

Gilles Borluut ne revit sa patrie qu'en 1584, après avoir subi une captivité aussi longue que rigoureuse. Devenu libre, il se consacra de nouveau au service de sa ville natale où il rendit le dernier soupir le 26 juin 1618, emportant dans la tombe les regrets unanimes de ses concitoyens. Les frères Josse et Gilles Borluut dont nous venons d'esquisser la biographie étaient fils de *Liévin* seigneur de Boucle-St-Denis et de *Marie Damman*, fille de Jean seigneur d'Oomberge dont le nom est également célèbre dans les annales de la commune gantoise.

[1] Voyez notre *notice biographique sur François de la Noue surnommé Bras-de-fer*, Gand, 1848.

[2] Ce document sera imprimé en entier dans notre *Hist. gén. et hérald. de quelques familles de Flandre*.

Ici se termine la tâche que nous nous étions imposée. Si nous n'avons parlé que d'une seule maison quand tant d'autres méritaient d'être citées, nous n'avons eu pour but que de prouver par un exemple choisi dans une famille dont nous descendons et sur laquelle nous possédons de nombreux documents, combien les archives privées sont précieuses et peuvent être utilement consultées par tous ceux qui désirent étudier avec fruit notre histoire nationale.